



Licenciement pour accident de travail

Par **ponot**, le **17/09/2012 à 17:40**

Bonjour,
Je travaille au sein de la sté Berner,
En 2008, j'ai été opéré d'un cancer du sein, j'ai repris le travail en 2009, 3 mois en mi-temps thérapeutique, puis à temps plein.
Le poste qui n'étant pas adapté à ma situation, la médecine du travail avait accepté que je reprenne en attendant une mutation. Depuis, pas de changement de poste, tout en ayant postulé dans d'autres services et en n'ayant jamais de réponses.
En mai 2012, je me suis fais une déchirure musculaire au bras qui avait été opéré, (donc accident de travail).
J'ai voulu reprendre en aout, mais j'avais interdiction de reprendre à mon poste et au vue des congés, mon employeur m'a donc demandé de me faire prolonger d'un mois le temps des vacances, au retour, on m'a encore redemandé de me reprolonger de 15 jours, mon médecin traitant à appeler la médecine du travail pour lui demander ce qu'il se passait, elle lui a répondu qu'elle avait eu mon employeur mais qu'il ne voulait pas me donner un autre poste. Depuis, j'ai eu un entretien et à plusieurs reprises on m'a dis qu'il fallait que cherche du travail ailleurs, je voulais postuler pour un poste de V R P , ils m'ont noirci le métier avec des excuses bidons.
Depuis, j'ai été contacté au téléphone par la cellule de reclassement, ont m'a tout simplement dit que c'était soit je reprends mon poste ou bien le licenciement.
Je voudrais savoir mes droits, ce que je dois faire et où m'orienté?

Par **AVOCAT GRATUIT**, le **17/09/2012 à 23:22**

bonsoir je travaille a 20ans dans un pressing depuis le 24 de janvier de cette annee je suis arreter pour mal de tete on ma fait des examens je serai la reponse le 2 octobre ci c est maladie professionnelle ou pas est ce que je pourrait savoir comment on calcule toutes ces annees pour savoir ce que le patron me doit en maladie professionnelle ou maladie normal est comment ca se passe pour ma 5 semaine et mon conge payee comme je suis en arret de

maladie je veux savoir s il doit me le payer double ou pas EST CE QUE JE POURAIT VOUS
CONTACTER MERCI

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **17:46**

Bonjour ponotrnrnQuiand devez-vous reprendre votre poste?nrnrnVotre arrêt pour accident de travail a été supérieur à 1 mois?nrnrnVous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?nrnrnC'est le médecin du travail qui décidera si vous êtes apte à reprendre votre poste ou inapte, pas votre employeur.